

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU Jeudi 29 novembre 2012

Président : Jean-Marie SAUNIERE

Secrétaire(s) de séance : Sandrine BOUSQUET

Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Daniel MESTRE, Yolande MILHE, Denis ROUCH, Jérôme HERVOUET, Rachel SCHMITT, Danièle PICARD, Heather MANN

Absents :

Nouvelle Intercommunalité :

Après avoir validé le périmètre de la future intercommunalité (CCRLCM : Communauté de Communes de la Région

Lézignanaise, Corbières et Minervois), Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à voter les

statuts de cette dernière et à désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant. Après quelques discussions

portant sur la compétence voirie, l'école, sa cantine et le transport scolaire, les membres du Conseil Municipal

votent à l'unanimité les statuts. Quant aux délégués, après discussions et vote sont élus à l'unanimité Jean-Marie

SAUNIERE en qualité de premier délégué, Mme Rachel SCHMITT comme deuxième déléguée et Monsieur Jérôme

HERVOUET comme délégué suppléant.

Demande de location de terres

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Christian YONNET concernant la demande de location de

parcelles au niveau du lieu-dit "Coume Plane" afin de développer son exploitation et d'assurer le paquage de son

cheptel. Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers souhaitent reporter l'examen de cette demande une fois

que la réorganisation foncière sera terminée.

Pour extrait :

En Mairie, le Vendredi 30/11/2012

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.



SAUNIERE Jean-Marie
Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

Lotissement communal :

Compte tenu de l'achèvement des travaux de viabilisation et de la vente de trois parcelles, Monsieur le Maire appelle son Conseil Municipal à donner un nom au lotissement et à la rue qui le traverse. Après discussions, le lotissement sera nommé le "lotissement Moulins" en souvenir de la famille Moulins, ancienne propriétaire des lieux et exploitante d'une coopérative agricole installée au niveau de l'actuel hangar photovoltaïque. Quant à la rue, celle-ci sera nommée la rue de la Poste.

Chambre Syndicale des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Aude : motion de soutien

Les artisans du bâtiment traversent une grave crise. La CAPEB appelle les collectivités locales à les soutenir en votant une motion de soutien moral. La lettre ouverte que cette organisation a adressé aux élus locaux met en avant la mise en oeuvre de critères sociaux de valeur, une plus forte valorisation des entreprises locales, une meilleure utilisation du code des marchés publics pour favoriser l'achat responsable, la lutte contre le travail illégal et le contrôle massif des entreprises "boîtes aux lettres". Après discussion, la motion est votée moins une abstention et une voix contre.

Travaux rue de la gare :

Après le programme de remplacement des vannes d'alimentation en eau potable de la rue de la gare, Monsieur le Maire souhaite entreprendre la réfection du revêtement de cette rue. Le montant des travaux s'élève à 30 678 €. Il propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Général de l'Aude afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible. Vote à l'unanimité.



SAUVERIE Jean-Marie
Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU Jeudi 29 novembre 2012

Président : Jean-Marie SAUNIERE

Secrétaire(s) de séance : Sandrine BOUSQUET

Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Daniel MESTRE, Yolande MILHE, Denis ROUCH, Jérôme HERVOUET, Rachel SCHMITT, Michele PICARD, Heather MANN

Absents :

Petite Vadrouille de Mouthoumet

Compte tenu du fait que la commune n'a pas finalisé sa réorganisation foncière, ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Divers :

Circulation dans la rue de Ravichol

Compte tenu du fait que cette voie est sans issue, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'installer à l'entrée de cette dernière un sens interdit. Vote à l'unanimité.

Limitation de la vitesse sur la D613 en agglomération

Monsieur le Maire fait un point d'étape sur ce dossier. La commune est dans l'attente d'un rendez-vous avec les services du Conseil Général afin de faire un état des lieux et un examen des préconisations afin de limiter la vitesse de circulation. L'implantation d'un radar pédagogique est coûteuse (10 000 €), toutefois une expérimentation d'un mois sera peut-être menée avec les services de la DDTM.

Pour extrait :

En Mairie, le Vendredi 30/11/2012

Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

Cimetière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de concession de M. et Mme ANTONIETTI. Une proposition leur sera faite prochainement au vu des disponibilités.

Participation de Monsieur TURCAUD aux frais de raccordement au réseau EDF

Compte tenu de l'incapacité de ce dernier à trouver un acteur privé raisonnable afin de réaliser des travaux d'électrification d'installations implantées au lieu-dit "Canderoune", la commune a saisi l'opportunité de faire réaliser les travaux par le SYADEN. Le coût de ces derniers sera refacturé à Monsieur TURCAUD.

Entretien de l'aire de jeux

Monsieur le Maire demande à la commission petite enfance de prendre en charge la gestion et l'organisation des travaux à réaliser au niveau de l'aire de jeux.

Réalisation de graphs sur le domaine de la commune

Jérôme HERVOUET présente les talents d'un jeune graphiste d'Albières. L'idée étant de mettre en valeur ses créations sur un espace ou un bâtiment appartenant à la commune. Monsieur le Maire propose de mieux se rendre compte de sa proposition et de le rencontrer afin d'évoquer un éventuel partenariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Toutes les délibérations prises en Conseil Municipal sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage à l'intérieur des locaux administratifs de la commune.



SAUNIERE Jean-Marie
Signature et cachet